



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

**Éléments de corrigé pour la synthèse
sur le thème « Corps naturel, corps artificiel » (/ 40 points)**

Thématique : le tatouage

Problématiques possibles

- Signe d'appartenance sociale, au groupe **ou** revendication (narcissique) de soi.
- Marque d'exclusion **ou** de revendication d'une appartenance ?

Autres éléments de réflexion à prendre en compte : une dimension historique opposant :

- Des formes traditionnelles (où l'appartenance au groupe prévaut).
- Et des formes modernes (où la revendication de soi est primordiale — parfois tenues comme un dévoiement des formes traditionnelles).

Si la première proposition de problématique est la plus évidente, d'autres propositions pourront être acceptées.

Une copie qui saurait rendre compte des différentes tensions que présente le corpus serait valorisée.

Proposition (indicative) de plan détaillé :

1. Le tatouage comme marque d'identité forte [= partie descriptive]

A. Au-delà des époques et des lieux : un phénomène universel

- « Pratique millénaire et universelle » (D. Bétard, I. 1)
- Depuis la préhistoire (D. Bétard, I. 6-7)
- Dans les sociétés dites « primitives » : D. Bétard, I. 5-6) mais aussi dans la culture maori (D. Le Breton, I. 32-33) ou polynésienne (F. Garde) — ou comme phénomène traditionnel, au Japon par exemple (P. Pons).
- Jusqu'à nos jours : démocratisation du phénomène dans les sociétés occidentales du XX^e siècle jusqu'à nos jours (introduction de D. Bétard, puis I. 48).

B. Une inscription radicale dans le corps

- Une « signature » (D. Le Breton, I. 14) ; ou un « ancrage » (Pons, I. 33).
- Inscription durable, indélébile (« irréversible », D. Bétard, I. 34) ; expérience radicale, « bouleversante » (D. Bétard, I. 33), un « lien total » (P. Pons, I. 9).
- Rôle de la souffrance physique, acceptée comme la mémoire de l'événement (P. Pons, I. 4 ; D. Le Breton, I. 22 ; F. Garde, I. 26) — un investissement financier, également (P. Pons, I. 2).

.../...

2. Dans ses formes traditionnelles, le tatouage est davantage la marque d'une appartenance au groupe**A. Où l'individu s'efface devant le groupe**

- Dans des formes rituelles traditionnelles : les marques tribales qu'arbore Narcisse (F. Garde) ; les formes « religieuses » (D. Bétard, l. 12 ; D. Le Breton, l. 29).
- Signes d'appartenance, d'adhésion à un groupe (P. Pons, l. 21), un « nous autre » (D. Le Breton, l. 28-30) ; témoin d'une identité (D. Bétard, l. 26-29 ; F. Garde, l. 5).

B. Pour des groupes souvent en marge du reste de la société

- Que ce soit au Japon, où il signifie une mise à l'écart de la société, par son association à la pègre (P. Pons, l. 5 ; D. Bétard, l. 37-38).
- Ou dans sa vision occidentale avant sa démocratisation actuelle : marque de groupes marginaux, à l'écart du reste de la société.
 - traditionnellement condamnée par l'Église (D. Bétard, l. 11) ;
 - qu'elle soit subie, comme marque d'infamie (D. Bétard, l. 19-20) ;
 - ou choisie et revendiquée comme refus de la société, contre-culture (D. Bétard, l. 21 ; P. Pons, l. 15-17 ; D. Le Breton, l. 16-17).

C. Suscitant à ce titre des réactions équivoques, ambivalentes

- Entre fierté et dissimulation pour celui qui l'arbore (D. Bétard, l. 37-38) ; la « part de ténèbres » évoquée par P. Pons en conclusion, ou de « jardin secret », l. 36) ; voire la fierté quasi exhibitionniste de Narcisse (F. Garde, l. 22).
- Entre fascination et répulsion pour celui qui l'observe :
 - la réaction de la cour impériale devant l'étrangeté de Narcisse (F. Garde, l. 21)
 - ou les « cercles d'amateurs » évoqués par P. Pons, l. 17, dépassant les parias eux-mêmes
 - entrant dans les musées : l'exposition du Quai Branly, prétexte de l'article du magazine *Beaux-Arts*

3. Les formes traditionnelles s'opposent aux formes plus récentes**A. L'évolution récente, en lien avec la société du spectacle**

- L'influence des médias et de la culture populaire (D. Bétard, l. 42-47 ; P. Pons, l. 42).
- « Starisation » de certains tatoueurs — traditionnels — (D. Bétard, l. 32-34, puis l. 54).

B. Avec l'évolution de ses significations

- Des formes heureuses, revendiquées et exhibées (D. Le Breton, 7, 16) ; mises en scène (D. Bétard, l. 40).
- « Réappropriation du corps » (D. Le Breton, l. 11), changement de peau (l. 22) ; révélateur de soi (D. Bétard, l. 35).

.../...

- Narcissisation, érotisation de soi (P. Pons, l. 11 ; D. Le Breton, l. 8) ; importance centrale du « moi » (D. Le Breton, l. 31).

C. Dévolement ou marque du temps ?

- Peut-être un oubli des formes et significations traditionnelles :
 - entre le corps intégral tatoué traditionnel et les petits tatouages à la mode américaine (P. Pons, l. 37-38) ;
 - la méconnaissance de la signification originelle des tatouages maoris (D. Le Breton, 32-33) ;
 - la réaction hostile des adeptes du tatouage traditionnel devant sa diffusion de masse (B. Bétard, l. 53-54)
- Mais un fait marquant et signifiant de nos sociétés actuelles : conclusion de D. Bétard, sens de l'interview de D. Le Breton.

Autre problématique possible :

« Comment expliquer l'engouement actuel pour le tatouage ? ».

Autre plan possible :

1. Un engouement moderne paradoxal

- 1/ Le tatouage, pratique douloureuse
- 2/ Et qui pourtant est un grand succès.

2. Le Tatouage permet une affirmation de soi

- 1/ Il permet de découvrir son corps, d'en révéler la beauté.
- 2/ Il permet une affirmation identitaire.

3. Le tatouage, un marqueur social fort

- 1/ Une forme de dissidence, de rébellion, de marginalisation.
- 2/ Ou, à l'inverse, un moyen d'intégration sociale.

Éléments de corrigé pour l'écriture personnelle (/ 20 points)

Selon vous, rendre notre corps artificiel est-ce trahir notre nature ?

Analyse du sujet

- « **L'artifice** » est-il forcément l'**antithèse** de « **notre nature** » : c'est le cœur du sujet, reprenant l'**opposition** des termes « **artificiel** » et « **nature** », présents dans l'intitulé du thème inscrit au programme de BTS, et qu'il conviendra de discuter
- **Qu'est-ce que « notre nature » ?** Ce que la nature nous a donné (le « corps naturel »), ou ce qui nous définit, notre identité — ce qui pose également la question du lien entre le corps et la nature, mais aussi entre le corps et l'esprit (où la « nature » de l'homme se loge-t-elle ?)
- **Pourquoi devrait-on la « respecter » ?** (ce que sous-entend le terme fort de « trahir », qui pourrait s'opposer à une obligation de fidélité, de respect). Au nom de quelles valeurs (religieuses, morales, etc.) ? « Notre nature » est-elle définie par une valeur supérieure, sacrée et intangible, ou par nous-mêmes ?

Une formulation explicite d'une problématique n'est pas forcément attendue. En revanche, une copie qui se poserait, à un moment ou à un autre, ce genre de questionnements pour prendre de la hauteur pourrait être valorisée.

- « Rendre notre corps artificiel » ne précise pas la nature exacte de ces artifices. **Il conviendra d'accepter l'ensemble de ces modifications — en lien avec le thème mis au programme :**
 - non seulement les pratiques évoquées dans le corpus : tatouage (voire scarifications et piercing dans l'interview de Le Breton),
 - mais aussi la chirurgie, esthétique ou réparatrice, ou encore le sport quand il est envisagé comme une pratique visant à modifier son corps, etc.,
 - voire, toutes les tentatives (tentations ? relevant de « l'homme augmenté »),
 - ainsi que les artifices temporaires et réversibles tels que le maquillage, les cosmétiques, etc.

Pistes de réflexion

Les pistes suivantes ne constituent en aucun cas un corrigé normatif — dans la mesure où un positionnement personnel du candidat est attendu :

.../...

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR – TOUTES SPÉCIALITÉS		SESSION 2018
Culture Générale et Expression - C	CULTGEN	Page 4 sur 6

I – Des formes de modifications de son corps peuvent être considérées comme une « trahison » de sa propre nature

1. Trahison de la nature humaine

- « Nature humaine » en tant qu'**espèce** : réflexion possible sur l'opposition entre l'homme et la machine, l'homme augmenté par la science et la technologie, par exemple en référence à la réflexion sur l'homme augmenté, la science-fiction (au cinéma : *Blade runner*, animation japonaise : *Ghost in the shell*), le sport (le Tribunal arbitral du Sport saisi pour savoir si les prothèses de handicapés constituent un avantage par rapport aux valides).
- « Nature humaine » qui serait définie selon des **critères davantage religieux** : interdits religieux proscrivant les modifications corporelles (évoquées par D. Bétard par exemple) : quand toucher au corps, c'est toucher à « l'âme » d'essence divine.
- Réflexion sur **les limites de la « nature humaine »**, d'un corps forcément soumis aux aléas du temps, au vieillissement, et les pratiques excessives pour masquer ceux-ci : chirurgie esthétique, prothèses ou implants, voire tentation de l'immortalité.

2. Trahison de notre propre « nature », envisagée comme ce qui constitue notre identité, notre individualité

Ce jugement vient en général, non de celui qui la pratique, mais des autres, d'un regard extérieur qui juge (selon le principe que l'extérieur devrait être le reflet de l'intériorité, notamment morale : cf. le ressort de l'intrigue du *Portrait de Dorian Gray*).

- a) **Condamnation morale reposant sur un rejet, une inquiétude à l'égard de l'étrangeté** que ne manquent pas de causer des pratiques comme le tatouage, du moins avant qu'elles soient popularisées :
 - **à l'égard de peuples** dits « primitifs » (mélange d'attraction et de répulsion à l'égard du « sauvage blanc » de F. Garde) ;
 - **à l'égard de groupes sociaux considérés comme des parias** (que ces modifications soient subies : la marque infamante des bagnards par exemple ; ou le rejet à l'égard des tatoués encore souvent assimilés à la pègre, aux marginaux, des gens qui se rejettent d'eux-mêmes de la communauté des hommes) ;
- b) **Trahison filiale** : un corps « génétique » qui nous a été donné par nos parents, et qui définit **une filiation**. La modification de ce corps par les enfants peut être mal vécue par les parents ;

.../...

- c) **Contradiction entre le principe moral** dictant « d'accepter son corps », et **l'injonction (la tyrannie ?) sociale** de la beauté, d'un corps parfait, qui pousse à se conformer aux normes. Un jugement souvent formulé à l'égard de ceux qui modifient excessivement leur corps, et qu'il convient d'interroger, par exemple en lien avec les émissions de télé-réalité de type « relooking extrême », reposant sur des ressorts forcément ambigus.

II – Au contraire, des modifications du corps peuvent établir et rétablir un lien entre soi et son corps

- Les formes heureuses de « réappropriation » de soi passent par un corps artificiel :

- **en renversant le point de vue de la partie précédente**, du point de vue de ceux qui condamnent vers ceux qui pratiquent ces formes de « corps artificiel » : les cas heureux du corpus, par exemple la femme japonaise tatouée évoquée par D. Bétard ; recherche d'une amélioration de l'estime de soi dans l'esthétisation, voire l'érotisation du corps
- mais aussi dans des cas de **chirurgie réparatrice**, où la modification du corps n'est pas une « trahison » mais au contraire un **retour à une nature initiale** : chirurgie et prothèses à la suite de mutilations de guerre (même si une certaine littérature met aussi en scène le refus de cette chirurgie faussement réparatrice : *Au-revoir là-haut* — roman et film) ; mais aussi à la suite de maladie ou d'accidents (chirurgie réparatrice du sein à la suite d'un cancer du sein, pour des femmes voulant retrouver leur féminité)

- L'affirmation (ou le questionnement) de sa nature d'être social, de son appartenance à un groupe qui définit l'être (*pour des copies, forcément valorisées, qui sauraient questionner les liens entre « nature » et « nature humaine »*) :

- expériences de body art, par exemple ;
- exemple du Japon où l'appartenance au groupe prime sur les valeurs individuelles (P. Pons) ; existence d'une « communauté de tatoués » évoquée à la fin de l'article de D. Bétard ;
- ouverture et réflexion possible sur l'idée selon laquelle la « nature humaine » est justement de refuser et dépasser la nature, par la quête de l'artifice.

Autres références possibles :

Marc Dugain, *La Chambre des officiers*

Maylis de Kerangal, *Réparer les vivants*,

Mythe d'Icare : la prothèse des ailes : un homme qui s'est pris pour un dieu ?

Mona Chollet, *Beauté fatale*

Expériences artistiques d'Orlan, de Stelarc

La Bruyère, *Les Caractères*, chapitre XIII, « *De la mode* »

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.